



Repères

Avril 2017



CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org

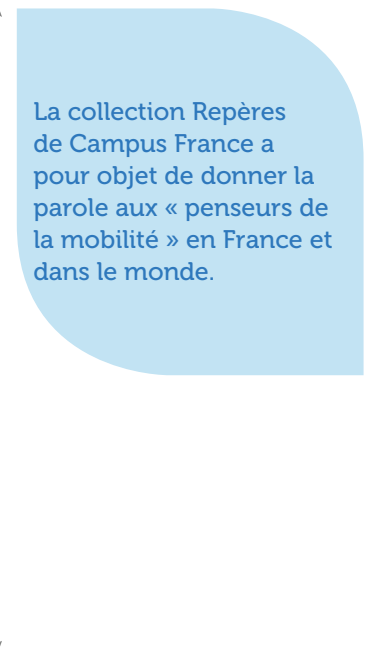
Pour un espace européen de l'enseignement supérieur ouvert à une solidarité académique et scientifique entre toutes les régions du monde¹.

Patricia Pol
Université Paris Est

En 1998, la Déclaration de la Sorbonne appelle à une Europe du savoir et pas seulement de l'euro et des banques². Un an plus tard, à Bologne (Italie), ce sont 29 pays qui s'engagent dans un processus original d'harmonisation européenne des politiques publiques de l'enseignement supérieur. L'originalité de ce processus intergouvernemental, dit Processus de Bologne, tient en particulier à sa capacité à réunir autour d'une même table de négociations d'une part, tous les pays européens de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural (48 pays depuis la conférence de Erevan en 2015) et, d'autre part, tous les acteurs de l'enseignement supérieur, représentant les ministères et la Commission européenne mais aussi les universités et les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les agences de qualité, les employés du supérieur et les employeurs³, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. En mai 2018, la France accueillera la 10^e Conférence ministérielle à Paris, consacrant ainsi

20 ans d'évolution d'une construction européenne dynamique et préparant un nouveau cycle de négociations pour penser l'après 2020.

Ces deux dernières décennies ont constitué une période exaltante pour les acteurs du Processus de Bologne qui rêvaient à un espace collaboratif de solidarité et de mobilité pour former des diplômés compétents mais aussi des citoyens européens en s'appuyant sur la formidable dynamique du programme Erasmus mis en place en 1987. Or, il se trouve que cette période de coopération européenne très intense a débuté à un moment où la compétition entre les établissements européens, d'Amérique du Nord puis d'Asie, allait connaître une croissance sans précédent et devenir un enjeu majeur des politiques publiques. Dans cet environnement à la fois de compétition et de coopération, l'Espace européen de l'enseignement supérieur (*European Higher Education Area - EHEA*⁴) est officiellement lancé à Vienne en 2010.



La collection Repères de Campus France a pour objet de donner la parole aux « penseurs de la mobilité » en France et dans le monde.

1- Cette version est adaptée de l'article « *Beyond 2020 : imagine a bridge of academic and scientific solidarity around the world* », publié dans « *Conférence Conversation Starter* » de la conférence EAIE 2016 organisée à Liverpool sur le thème « *Imagine* ». Dans son introduction, Leasa Weimer appelle « les contributeurs à rêver et imaginer comment l'internationalisation de l'enseignement supérieur pourrait contribuer à un futur marqué par la paix, la compassion et la compréhension mutuelle ». (p.1)

2- « [...] Nous devons nous renforcer et nous appuyer sur les dimensions intellectuelle, culturelle, sociale et technique de notre continent. Elles ont été façonnées en grande partie par ses universités, qui continuent à jouer un rôle pivot dans leur développement. » Déclaration de la Sorbonne, mai 1998. Claude Allègre (France), Jürgen Rüttgers (Allemagne), Luigi Berlinguer (Italie) et Tessa Blackstone (Royaume-Uni) savaient qu'ils avaient besoin des pays européens pour réformer leurs systèmes nationaux. Voir à ce sujet les travaux de Pauline Ravinet (2007).

3- EUA et EURASHE représentent les établissements d'enseignement supérieur, ESU, les étudiants, ENQA les agences qualité, Éducation internationale les enseignants, *Business Europe* les employeurs.

4- La langue de travail pour préparer les Conférences Ministérielles étant l'anglais, « EHEA » est devenu un acronyme utilisé dans tous les pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Voir le site officiel hébergé par le Secrétariat de Bologne actuellement piloté par la France. www.ehea.info

Quelle réalité prédomine aujourd'hui? Comment les aspirations de coopération qui ont encadré la genèse d'Erasmus et des Déclarations de la Sorbonne et de Bologne pourraient-elles à nouveau faire rêver d'Europe et porter un projet européen démocratique et mobilisateur pour la jeunesse au-delà de 2020 ?

Un commun européen : l'enseignement supérieur

Le Processus de Bologne repose sur l'engagement des ministres à respecter des principes fondamentaux ainsi qu'une architecture commune des systèmes d'enseignement supérieur.

Les principes de Bologne s'appuient sur ceux de la *Magna Carta Universitatum*¹ que les recteurs européens signent à Bologne en 1988, autour de la défense de valeurs démocratiques et académiques ainsi que de la responsabilité publique. L'architecture du système européen d'enseignement supérieur qui se met en place au début de la première décennie s'articule autour de trois éléments clés opérationnalisés par les « outils de Boulogne » :

- une organisation des études en trois cycles (Licence, Master et Doctorat) mesurée par les crédits ECTS (*European Credit Transfer and accumulation System*)² et le cadre européen des certifications ;
- un système d'assurance qualité (*Quality assurance*) régi par des références et des lignes directrices (*European Standards and Guidelines - ESG*), et par un registre européen des agences et organisations en charge de la garantie de la qualité (EQAR - *European Quality Assurance Register for Higher Education*) ;
- un dispositif de reconnaissance des études et des diplômes dans le respect de la Convention de Lisbonne conjointement élaborée par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le supplément au diplôme vient compléter ce dispositif en permettant à l'étudiant de valoriser son parcours.

L'ensemble de cette construction commune destinée à rendre comparables et compatibles des systèmes nationaux très différents impressionne alors considérablement les autres pays en dehors de l'Europe, consolidant de fait

une attractivité déjà importante. En effet, au cours de ces deux décennies, l'Europe reste la destination privilégiée des étudiants internationaux dont plus de la moitié vient y étudier³. Par ailleurs, ce dispositif d'harmonisation encourage le développement de diplômes conjoints, domaine dans lequel l'Europe acquiert un véritable savoir-faire. À partir de 2005, il devient alors essentiel de réfléchir à la manière de positionner le Processus de Bologne dans le monde. Un premier rapport est produit sur ce sujet par Pavel Zgaga en 2006. Lors de la Conférence ministérielle de 2009 en Belgique, se tient le premier « *Bologna Policy Forum* », conçu comme un espace d'échanges entre l'Europe et le reste du monde. C'est également durant cette conférence que les ministres fixent un objectif de mobilité de 20 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur européen, objectif dont ils s'engagent à faire le bilan en 2020.

Un marché commun de l'enseignement supérieur

Au moment même où les ministres du Processus de Bologne formalisent leurs engagements et posent les bases de l'EHEA, l'Union européenne (UE), lance en 2000 la Stratégie de Lisbonne dont l'objectif principal est de faire de « l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde » en 2010. L'enseignement supérieur et la recherche deviennent alors l'un des piliers de cette économie de la connaissance. On attend de ces secteurs une plus forte compétition pour innover davantage et diversifier les sources de financement contribuant à un meilleur ajustement des dépenses publiques aux politiques d'austérité qui vont progressivement se mettre en place dans tous les pays de l'UE.

Employabilité (*employability*), redevabilité (*accountability*), qualité, stratégie, excellence, performance, fusions deviennent les principaux déterminants des politiques publiques nationales à l'instar de ce qui s'est passé dans les années 1980 dans les secteurs industriel et bancaire où les frontières entre public et privé allaient progressivement disparaître.

Parallèlement à cette évolution, la nature de l'internationalisation se met à changer. Les

1- <http://magna-carta.org>

2- Les ECTS renvoient au système européen de transfert et d'accumulation des crédits. Ce système a été développé à l'origine en 1989 par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus. ECTS est basé sur la charge de travail des étudiants permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage ; un crédit est évalué à environ 25 à 30 heures tandis qu'un semestre correspond à 30 ECTS.

3- D'après les chiffres de l'UNESCO (depuis 2002) et en prenant en compte les 47 pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (2014).

stratégies d'internationalisation commencent à faire partie intégrante du système à tous les niveaux : au sein de l'EHEA dès 2007¹, de l'UE en 2013² et des établissements d'enseignement supérieur, comme le mentionnent les études de l'Association européenne des universités (*European University Association - EUA*) (2013) et de l'Association internationale des universités (*Egron-Polak & Hudson*, 2014). Les établissements d'enseignement supérieur sont encouragés à remettre en cause les logiques individuelles de coopération internationale, jugées trop dispersées et insuffisamment rentables. Il s'agit de leur préférer des démarches stratégiques seules capables de rationaliser des partenariats ciblés et cohérents avec les politiques de formation et de recherche de l'établissement. Selon la théorie de la spécialisation internationale et des avantages comparatifs chère aux économistes du 19^e, en particulier à David Ricardo (1821), cette rationalisation accroît la concurrence entre les établissements qui choisissent des partenaires ayant le même profil, ou qui aspirent à avoir le même profil, pour attirer les meilleurs étudiants et enseignants du monde entier. Cela contribue à exclure d'autres et à créer une différenciation plus nette entre les établissements d'un même pays et entre les pays. Le programme Erasmus Mundus, lancé en 2004, est à cet égard un exemple très intéressant de la manière dont l'UE a facilité l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur à la mondialisation des marchés pour mettre en place des politiques de coopération internationale concurrentielles dans le monde entier tout en créant des cursus conjoints tout à fait innovants.

Lost in implementation³

Après une période intensive de production des outils européens essentiels pour encourager la mobilité, la qualité, l'insertion professionnelle et l'internationalisation, cette deuxième décennie a pour mission d'assurer que chaque pays pourra bien réaliser les réformes structurelles nécessaires pour développer cet Espace européen d'ici 2020. Or, force est de constater que tous les pays n'ont pas mis en œuvre les outils et les engagements de Bologne de la même manière, ni à la même vitesse. Le dernier rapport de mise en œuvre, présenté lors de la Conférence ministérielle de 2015 à Erevan, souligne que, malgré les progrès importants

réalisés depuis 2012, de nombreux pays ont encore des difficultés à mettre en place en totalité ou de façon correcte les principaux instruments (Commission européenne, EACEA, & Eurydice, 2015). De plus, le communiqué d'Erevan juge pour la première fois que « *l'absence de mise en œuvre dans certains pays affaiblit le fonctionnement et la crédibilité de l'EHEA dans son ensemble* » (Communiqué Conférence des ministres d'Erevan, mai 2015, p.3). Cette inquiétude a amené la grande majorité des membres du Groupe de suivi de Bologne à souhaiter que la problématique de la « non mise en place » des engagements (« non-implementation ») soit l'un des thèmes prioritaires sur l'agenda de la préparation de la Conférence ministérielle de Paris. Le risque que le Processus de Bologne se transforme alors en un seul mécanisme de contrôle de mise en œuvre de réformes nationales est élevé. La dynamique européenne créée jusqu'ici pourrait perdre une partie de son potentiel et le processus se perdre dans une bureaucratie régionale à l'échelle de l'Europe et ne jamais retrouver son essence politique.

À mi-parcours de cette seconde décennie, nous sommes pourtant de plus en plus confrontés aux défis mondiaux du chômage et de la précarité de l'emploi, des migrations et de la crise des réfugiés, de la croissance des inégalités et du partage du savoir, du changement climatique et du développement durable. En même temps les nouvelles technologies du numérique offrent de grandes opportunités pour transformer les manières d'apprendre, d'enseigner et de faire de la recherche et ce, pour chacun des trois cycles d'études. De quelle nouvelle vision avons-nous besoin pour un espace européen de l'enseignement supérieur post 2020 en Europe et dans ses relations avec le reste du monde ? Il s'agit là d'un questionnement important pour l'avenir du Processus de Bologne et la France a fortement contribué à en faire un axe spécifique du programme de travail 2015-2018 du Groupe de suivi de Bologne (BFUG).

Une nouvelle vision après 2020

Guidés par les classements internationaux et autres outils d'évaluation, certains acteurs de l'enseignement supérieur rêvent de faire partie du 1 %, c'est-à-dire des quelques privilégiés des classements mondiaux annuels. Si la plupart de ces classements sont actuellement dominés par des universités nord-américaines et

1- [http://www.ehea.info/strategy for EHEA in global setting.pdf](http://www.ehea.info/strategy%20for%20EHEA%20in%20global%20setting.pdf)

2- *European higher education in the world*, European Commission, April 2013.

3- Nous gardons cette expression en anglais (« Perdue dans des questions de mise en œuvre ») en référence au film de Sofia Coppola, « *Lost in translation* » (2003).

européennes, cette situation pourrait être appelée à changer. Étant donné que les établissements d'enseignement supérieur du monde entier continuent à croître en nombre et aspirent en même temps à cette forme de reconnaissance internationale, on peut imaginer qu'au cours des 20 prochaines années, davantage d'universités asiatiques, africaines et latino-américaines occuperont les premières places des classements mondiaux et feront donc partie de ce 1 % convoité. Cela nécessitera sans doute une augmentation de la part des investissements nationaux dans la recherche et l'enseignement supérieur. En effet, comme l'expliquent Suzanne Berger, Raphael Dorman et Helen Starbuck dans un récent rapport sur l'innovation en France (2016), les pays les mieux classés en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation doivent leur succès à des investissements publics élevés.

Imaginons une Europe humaniste entreprenante qui aille au-delà du pragmatisme d'une Europe concurrentielle...

Imaginons que nos rêves portent sur le développement de 99 % des établissements et des étudiants du monde. Il faudrait alors mettre les politiques d'austérité en minorité pour donner lieu à une augmentation significative du nombre d'emplois. Il faudrait également que la concurrence entre les universités ne soit plus le moteur principal des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Ces propos peuvent sembler archaïques. Toutefois, le concept de modernité est loin de faire l'unanimité et au nom de la modernité, n'assiste-t-on pas aussi à une « éclipse du savoir » comme le souligne Lindsay Waters en 2008 pour les universités aux États-Unis ? Yves Dupont (2014) monte quant à lui que si la « lutte des places », qui s'est intensifiée avec l'accélération de la concurrence économique est une idéologie très puissante dans l'enseignement supérieur, comme dans n'importe quel secteur de l'économie mondiale, elle ne devrait plus être le paradigme dominant des politiques publiques.

Imaginons que toutes les initiatives régionales d'enseignement supérieur du monde associent leurs forces pour offrir une expérience d'enseignement supérieur de grande qualité à 99 % des étudiants ne faisant pas partie des établissements classés dans le top 1 % mondial. Cette solidarité aurait pour conséquence de faire évoluer les universités et les établissements de recherche vers des modèles universels de savoirs

et d'apprentissages respectueux de la diversité. L'enseignement supérieur tout comme l'éducation dans son ensemble resterait alors un secteur protégé mais ouvert au dialogue avec la société civile, le monde entier et tous types d'étudiants mobilisés tout au long de leur vie pour apprendre et comprendre le monde.

You may say I'm a dreamer, but I'm not the only one !¹

Le développement d'espaces régionaux d'enseignement supérieur

L'Espace européen d'enseignement supérieur n'est pas le seul espace régional au monde, ni même le premier. Depuis les années 1970, l'UNESCO a favorisé la signature de plusieurs conventions régionales pour la reconnaissance des études, des diplômes et des grades : l'Amérique latine et les Caraïbes ont adopté une convention régionale en 1974, les pays arabes et européens du pourtour de la Méditerranée en 1976, les pays arabes en 1978, l'Europe en 1979, l'Afrique en 1981 et l'Asie et le Pacifique en 1983.² Depuis, une approche régionale et sous-régionale de l'enseignement supérieur se développe progressivement, parfois en s'inspirant de l'« EHEA » et avec le soutien politique et financier de la Commission européenne. Afin d'encourager la comparabilité, la qualité et la mobilité dans un monde où les inégalités sont importantes et la demande d'enseignement supérieur est de plus en plus forte, la construction d'espaces régionaux d'enseignement supérieur apparaît en effet pour de nombreux pays, encore peu présents dans les classements internationaux, comme un moyen de répondre à une concurrence très inégale et une opportunité pour que chacun trouve une place.

En Afrique et dans les pays du sud de la Méditerranée, et plus particulièrement dans certains pays francophones d'Afrique centrale, de l'ouest et du nord, la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) a été adoptée à la fin des années 2000. En Afrique de l'est, un système d'assurance qualité et un cadre de qualification commun ont été élaborés avec le soutien de l'Allemagne. En 2015, cinq ministres du Conseil inter-universités pour l'Afrique de l'est (*Inter-University Council for East Africa - IUCEA*) lance l'Espace d'enseignement supérieur commun de

1- « Vous pouvez me traiter de rêveur, mais je ne suis pas le seul » *Imagine*, Les Beatles, 1971.

2- La Convention d'Arusha sur la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes, des grades et autres qualifications académiques dans l'enseignement supérieur des états africains (1981) a été révisée en 2014 à Addis-Abeba. L'UNESCO travaille actuellement sur une convention globale ainsi qu'à une conférence mondiale sur la qualité en 2018 conformément aux objectifs du développement durable (ODD 2030) pour l'enseignement supérieur.

la communauté d'Afrique de l'est. L'Union africaine appelle désormais à la création d'un Espace panafricain pour la qualité dans l'enseignement supérieur tandis que l'Union pour la Méditerranée travaille au développement d'un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur destiné à favoriser la mobilité, l'employabilité et des bonnes pratiques de gouvernance.

En Amérique latine, plusieurs initiatives ont été prises au niveau politique au sein de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (*Community of Latin American and Caribbean States* - CELAC), du Mercosur et des institutions d'Amérique centrale. Dans cette région toutefois, de nombreuses initiatives ont émergé au niveau des établissements sans être guidées par une volonté intergouvernementale. Des réseaux d'universités ont ainsi adopté un système de crédits commun, des dispositifs de mobilité, des projets de recherche collaboratifs et de nouvelles approches pédagogiques davantage centrées sur les étudiants et leur processus d'apprentissage. Au sein du Mercosur, le système ARCU-SUR est un exemple très intéressant d'approche intégrée d'accréditation des programmes dans certaines professions.

En Asie, l'Association des États d'Asie du Sud-Est (ASEAN) a inclus l'éducation dans ses objectifs dès sa création en 1967. Elle cherche actuellement à renforcer sa coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et coopère fortement avec l'Europe non pas pour copier ce modèle mais bien davantage pour en tirer des leçons et construire des ponts entre les deux espaces. Le Sommet Asie-Europe (*Asia-Europe Meeting* - ASEM) est par ailleurs une instance informelle de dialogue et de coopération qui rassemble les différentes parties prenantes depuis 1996. Les 28 États membres européens plus deux autres pays européens et la Commission européenne rencontrent 21 pays asiatiques et le Secrétariat de l'ASEAN lors de ce sommet qui a lieu tous les deux ans. À l'agenda 2015-2017 de l'enseignement supérieur, les discussions concernant les carrières universitaires, l'employabilité, l'enseignement supérieur transfrontalier, la mobilité et l'assurance qualité mèneront à des propositions concrètes permettant de faciliter le travail des enseignants internationaux européens et asiatiques.

Conclusion : vers une solidarité mondiale de l'enseignement supérieur

Imaginons qu'après deux décennies d'une compétition de plus en plus forte, nous pouvions prendre du recul et réunir nos forces pour créer une solidarité académique et scientifique sans frontières. Les jeunes et les citoyens du monde entier s'engageraient pour trouver des réponses aux principaux défis mondiaux que nous évoquions précédemment. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche constitueraient un pilier solide de la vie publique, où le besoin de débats et de pensée critique apparaît indispensable pour lutter contre l'obscurantisme et réconcilier l'économie et la politique avec la société, l'*homo academicus*¹ et l'*homo economicus* avec l'*Homo sapiens*...

Imaginons qu'au bout de 50 années d'adaptation au marché mondial et de transformation des universités en multinationales entrepreneuriales, l'université déclare que la modernité devrait s'inspirer des modèles organisationnels décrits dans les années 70 par *Cohen, March & Olsen* (1972), sortes d'« anarchies organisées à l'échelle mondiale », où les décisions résulteraient d'un bon équilibre entre une « technologie de la déraison » propice à la créativité et une hiérarchie cohérente d'objectifs et de moyens. Il y aurait beaucoup plus de cursus multilingues et de projets de recherche co-construits entre des étudiants, des membres du corps enseignants, du monde socio-économique et de la société civile. La mobilité intra-régionale serait favorisée, tandis qu'une mobilité intercontinentale équitable au service de programmes conjoints et de formation tout au long de la vie (bénéficiant des opportunités offertes par le numérique) serait axée sur des sujets d'intérêt mutuel, selon de nouvelles solidarités qui profiteraient à tous². Stimulées par des dialogues politiques inter-régionaux, les associations régionales et internationales d'universités, d'étudiants et de citoyens auraient un rôle de premier plan à jouer.

1- Faisant écho au concept d'*homo economicus*, selon lequel les décisions humaines s'expliquent par le biais de la rationalité économique, Bourdieu (1988) explore les dynamiques du monde universitaire et ses espèces correspondantes d'*homo academicus*.
2- Les travaux menés dans le cadre du groupe de travail du BFUG « *EHEA international cooperation* » montrent que la perspective inter-régionale a reçu des échos favorables pour revisiter le *Bologna Policy Forum* notamment lors de la réunion de Alcalá de Henares les 30 et 31 janvier 2017. <http://www.ehea.info/cid109153/ag-international-cooperation-2015-2018.html>

Bibliographie

- Berger, S., Dorman, R., & Starbuck, H. (2016). *Reforms in the French industrial eco-system*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Bourdieu, P. (1988). *Homo academicus*. Les Éditions de Minuit.
- Cohen, M. D., March, J. G., and Olsen, J. P. (1972). *A garbage can model of organizational choice*. *Administrative Science Quarterly*, 17(1): 1-25.
- Commission européenne, EACEA, & Eurydice. (2015). *The European Higher Education Area in 2015: Bologna Process implementation report*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. Extrait de <http://www.ehea.info/news-details.aspx?ArticleId=385>
- Conférence des ministres d'Erevan. (2015). Yerevan Communiqué. Extrait de http://www.ehea.info/Uploads/SubmittedFiles/5_2015/112705.pdf
- Dupont, Y. (2014). *L'université en miettes, servitude volontaire, lutte des places et sorcellerie*. Éditions l'Echappée.
- European Association for International Education (2016), *Imagine*, Conference Conversation Starter, Liverpool, 13-16 September.
- European University Association (EUA). (2013). *Internationalisation in European higher education institutions: European policies, institutional strategies and EUA support*. Extrait de <http://www.eua.be/activities-services/publications/eua-reportsstudies-and-occasional-papers.aspx>
- Egron-Polak, E., & Hudson, R. (2014). *Internationalization of higher education: growing expectations, fundamental values*. 4^e Étude mondiale de l'EUA. Paris : European University Association (EUA).
- Ravinet, P. (2007). *La genèse et l'institutionnalisation du Processus de Bologne: entre chemin de traverse et sentier de dépendence*. Thèse de doctorat sous la direction de Christine Musselin.
- Zgaga, P. (2006). *Looking out: the Bologna Process in a global setting: On the « external dimension » of the Bologna Process*. Oslo : Ministère de l'Éducation et de la Recherche.

Biographie Patricia Pol

Patricia Pol a été Vice-présidente chargée des relations internationales de l'Université Paris 12 Val-de-Marne (2000-2008) puis du développement international du PRES Université Paris-Est (2008-2011), coordinatrice de l'équipe française des experts de Bologne (2005-2011), et membre du conseil d'administration de l'AIU (Association Internationale des Universités). Depuis septembre 2011, Patricia Pol a été mise à disposition de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) puis du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche où elle a notamment dirigé la MEIRIES (Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur) et représenté la vice-présidence française du Groupe de suivi de Bologne.



Directrice de la publication

Béatrice Khaiat, Directrice générale de Campus France

Comité de rédaction

Béatrice Khaiat, Directrice générale

Thierry Valentin, Directeur général adjoint de Campus France

Sylvie Danon, Attachée de presse de Campus France

Édition

Anne Benoit, Directrice du service Communication, Presse et Études,

anne.benoit@campusfrance.org

Réalisation : Studio Boss - Paris

Impression, diffusion : Desbouis Grésil Imprimeur - Paris

Agence Campus France

28 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris

www.campusfrance.org

Les Repères de Campus France

sont imprimés sur papier PEFC-FSC
issu de forêts gérées durablement.

Avril 2017

ISSN 2117-8569

